



Dettes de ménage - qui doit payer quoi

Par **esteves**, le **09/09/2008** à **09:47**

Bonjour,

En instance de divorce depuis 2 ans (mariés sous la communauté de biens), mon épouse qui ne travaillait pas a effectué plusieurs crédits à la consommation. Un rachat de crédit à hauteur de 90 000 euros a permis d'avoir une seule mensualité. Après signature mon épouse est parti et a demandé le divorce. Depuis je paie plus de 800 euros de mensualité tout seul. Madame est au RMI, elle travaille de temps en temps et se remets aussi tôt au RMI à nouveau afin de se soustraire au paiement du crédit. Peut-on faire jouer le fait que les enfants sont grands et que rien ne l'empêche d'aller travailler ? Qui doit payer le crédit ? Puis-je récupérer au moins la moitié du remboursement du crédit (parce que je paye l'intégralité) ?

Merci d'avance.

Sincères salutations.